

## FISCALITE DES IMPATRIES

### Le Contexte

Notre client est une société d'intérim britannique spécialisée dans la mise à disposition de personnel qualifié auprès de grands équipementiers aéronautiques.

A la suite d'un important contrat remporté en Midi-Pyrénées, il souhaite mettre en place une assistance à ses salariés anglais dans le domaine de leur fiscalité personnelle.

### Notre Approche

Nos équipes fiscales bilingues se sont mobilisées pour étudier la situation fiscale personnel de chacun des 200 salariés intérimaires employés en France :

- détermination de leur statut fiscal : résident / non-résident ;
- mise en place d'une procédure et établissement mensuel des déclarations de retenue à la source ;
- établissement des déclarations annuelles d'impôt sur le revenu ;  
et
- gestion des relations avec l'administration fiscale.

### Le Résultat

Cette organisation, en place depuis deux ans, a permis au management de la société britannique ainsi qu'à ses salariés détachés en France d'appréhender de manière efficace et concrète les spécificités fiscales propres au statut des salariés, tout en leur assurant une sécurité quant à leur situation fiscale personnelle.

Le recours à l'expert-comptable conseil permet à une entreprise étrangère s'implantant en France de se concentrer sur le développement de son activité tout en lui assurant une sécurité quant au respect des réglementations locales en matière de fiscalité et droit du travail.

Le contact avec les collaborateurs trilingues de la **SOPYREC** garantit l'efficacité de la relation avec nos clients étrangers.

#### **SOPYREC**

13 rue Villet - ZI du Palays  
BP 34171 - 31031 Toulouse  
Cedex 4 FRANCE  
Tel. : +33 (0)5 62 16 13 63  
Fax : +33 (0)5 62 16 13 62  
[conseil@sopyrec.com](mailto:conseil@sopyrec.com)